

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VALDEBLORE – 06420

N° 2015-43

Séance du 05 juin 2015



L'an deux mil quinze et le cinq juin, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Fernand BLANCHI**.

Présents : M. BLANCHI Fernand, Mme GASTALDI Danièle, MM. CIAIS Richard, GRAGLIA André, ROSSO Walter, Adjoints ; Mmes GOUNIOT Caroline, SAIA FERNANDEZ Françoise, SANTUCCI Alexandra, MM. ATLANI Alfred, ELIASSE Philippe, FERRIER Olivier, GRAGLIA Laurent, VIGNA Robert, Conseillers Municipaux.

Absent(s) représenté(s) :

Absent(s) non représenté(s) : M. RICHIER Jacques, M. BORGOGNO Christophe

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : ACQUISITIONS FONCIÈRES – VERGERS DU PATRIMOINE À VALDEBLORE

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°2013-56 du 10 décembre 2013 visée par la Préfecture des Alpes-Maritimes le 13 décembre 2013 concernant des acquisitions foncières parmi lesquelles 2 parcelles sont destinées aux vergers du patrimoine et affectées au Lycée de la Montagne.

Après avoir expliqué et commenté les dispositions qui modifient le précédent APS, il présente le nouveau avant projet sommaire qui s'établit à 30 360,00 euros H.T.

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du Maire, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE les Acquisitions Foncières – Vergers du Patrimoine à Valdeblore pour un montant total de 30 360,00€ euros H.T.,

SOLLICITE le concours financier du Conseil Régional, du Département des Alpes-Maritimes et de la Métropole Nice Côte d'Azur tel qu'il figure sur l'A.P.S.,

CHARGE Le maire ou son 1er adjoint, avec la possibilité de substituer toute personne de son choix, de signer tous documents à cet effet.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le maire et le receveur municipal seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré à Valdeblore les jour, mois et an susdits. Ont signé au Registre des délibérations les membres présents.
Pour copie conforme au Registre - Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et affichage en Mairie le 24/06/2015



LE MAIRE


FERNAND BLANCHI